

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION
DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
À M. JEAN-MICHEL MEUNIER, 7^E ADJOINT
BÂTIMENTS – VOIRIE - RÉSEAUX**

Arrêté municipal n° 2026/207

Le Maire de la Commune de Chavagnes-en-Paillers,

VU l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorise le maire, sous sa surveillance et responsabilité, à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

CONSIDERANT que le Conseil municipal a été renouvelé le 15 mars 2026 et qu'il s'est réuni le 20 mars 2026 pour élire notamment les adjoints au maire,

CONSIDERANT que Monsieur Jean-Michel MEUNIER a été élu sur la liste des adjoints en position de 7^{ème} adjoint,

CONSIDERANT la nécessité, pour la bonne marche des affaires communales, de procéder à une délégation de fonction et de signature de la part du maire au bénéfice du 7^{ème} adjoint,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonctions à Monsieur Jean-Michel MEUNIER, pour exercer les attributions relevant du domaine « **BÂTIMENTS – VOIRIE - RÉSEAUX** », en lien avec la commission qui sera chargée du suivi de ces dossiers, à savoir :

- suivi des dossiers relatifs à l'entretien courant des bâtiments en lien avec les adjoints délégués concernés par leur utilisation :
 - o suivi de l'état général des bâtiments et décisions relatives aux travaux et prestations de service concernant l'entretien courant de l'ensemble des bâtiments, logements et locaux communaux ;
 - o décisions relatives à l'acquisition de matériels et à la gestion des contrats liés aux bâtiments ;
 - o décisions relatives aux travaux sur l'église et au presbytère et relations avec la paroisse, affectataire de l'Eglise et occupante du presbytère ;
 - o gestion du bâtiment de stockage communal de la ZA Les Chênes et relations avec la GEMAC, association occupante ;
- suivi des dossiers relatifs à la voirie rurale et urbaine et aux espaces publics urbains :
 - o décisions concernant les travaux et prestations de service concernant l'entretien courant de la voirie communale et des chemins ruraux ;
 - o suivi de l'entretien courant des espaces verts urbains en lien avec la voirie, hors parcs et espaces naturels de la commune ;
 - o décisions relatives à l'acquisition de matériels pour les services techniques ;
 - o suivi et validation des bons de commande dans le cadre du groupement de commande intercommunal concernant les travaux de gros entretien de la voirie ;
 - o avis sur les demandes de permission de voirie, d'autorisation de stationnement, de limitation ou interdiction de circulation ;
 - o relations avec les usagers pour les demandes particulières concernant la voirie ;
 - o relations avec le Conseil Départemental - ARD (travaux sur RD, permissions de voirie, demande de subvention, demandes d'avis ou conseils) ;
- suivi des dossiers concernant les réseaux :
 - o pour les eaux usées, suivi et partenariat avec la communauté de communes du Pays de St-Fulgent – Les Essarts qui exerce la compétence ;

- o pour les eaux pluviales, suivi des études, décisions concernant les travaux d'entretien courant ou de remplacement des réseaux, l'entretien des bassins d'orage et la mise en place de servitudes ;
- o relations avec le SyDEV chargé des travaux d'éclairage public, de création ou d'enfouissement de réseaux électriques, télécom ou fibre optique ;
- o relations avec Vendée Eau chargé de la gestion et des travaux des réseaux d'adduction d'eau potable ;
- o relations avec les différents opérateurs et concessionnaires de réseaux, notamment Vendée Numérique, GRDF et ENEDIS ;
- suivi de l'entretien courant du petit patrimoine communal, en lien avec l'adjointe déléguée à la vie rurale, au cadre de vie et à l'environnement ;
- référent pour les locations de salles communales (hors salles affectées au sport, à la jeunesse, à la culture, au scolaire ou au social), notamment les décisions concernant leur attribution, le suivi des contrats de location ou de mise à disposition, l'application des règlements intérieurs et les modalités de facturation,
- référent concernant le Plan communal de sauvegarde et les questions de sécurité civile :
 - o suivi et mise à jour du Plan communal de sauvegarde ;
 - o suivi et pilotage du schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) ;
 - o relations avec la caserne de Sapeurs-Pompiers et le SDIS concernant les questions techniques.

Article 2

Il est également donné délégation de signature à Monsieur Jean-Michel MEUNIER à l'effet de signer :

- tous actes, documents, devis et bons de commande ainsi que tous courriers et pièces administratives, relevant de sa délégation de fonction dans les domaines définis à l'article 1^{er} ;
- concernant les pouvoirs de police du Maire : arrêtés municipaux, avis, autorisations et courriers concernant l'occupation temporaire du domaine public, le stationnement, les permissions de voirie, la circulation et tout autre domaine relevant des pouvoirs de police du Maire au titre du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3

Les présentes délégations étant consenties par le maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à Monsieur le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4

Le présent arrêté abroge et remplace à compter de sa publication et notification l'arrêté municipal n° 2026/087 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à M. Jean-Michel MEUNIER, 7^e adjoint.

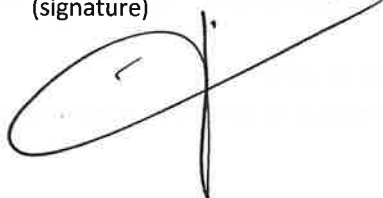
Article 5

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera adressée au Préfet et au comptable de la commune

À Chavagnes en Paillers, le 6 juillet 2026

Le Maire
Franck GRAVELEAU

Notifié à l'intéressé le : 6/07/2026
(signature)



Franck GRAVELEAU
Maire de Chavagnes en Paillers
6 juil. 2026